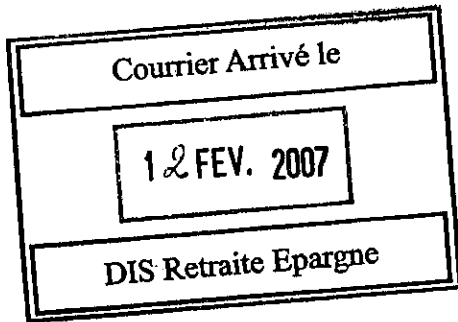


Paris, le 8 février 2007



Monsieur le Président  
de la CNRBTPIG  
7, rue du Regard  
75294 PARIS CEDEX 06

RECU SIN/AJF LE  
13 FEV. 2006

N/Réf. : PA  
DRI/SIG

Objet : *Modifications des statuts*  
*Approbation implicite (articles R 922-4 et R 922-32 du code de la Sécurité sociale)*

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé avec AR n° RA 0974 5938 9FR, du 4 décembre 2006, les services de l'Agirc ont adressé au Ministère chargé de la Sécurité sociale le projet de modification des statuts de la CNRBTPIG adopté par l'assemblée générale extraordinaire et le conseil d'administration de ladite institution, au cours de leurs réunions respectives du 26 juin et 11 octobre 2006.

Ce projet étant conforme au modèle de SIRA, approuvé par arrêté ministériel du 22 mai 2006, il est réputé approuvé implicitement à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de sa réception (articles R 922-4 et R 922-32 combinés du code de la Sécurité sociale).

La réception de ce projet par le ministère étant intervenue le 7 décembre 2006, ce délai est accompli le 7 février 2007.

Il en résulte que le projet étant approuvé, les statuts modifiés s'appliquent à compter de cette date.

Dans ces conditions, il vous appartient de procéder à leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Jean-Louis WALTER